



**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LES TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER  
SITES DU SCHNEPFENRIED-TROIS FOURS, GASCHNEY ET TANET  
PROGRAMME 2016-2017**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. HABIG donne procuration à M STRAUMANN.  
M. MULLER donne procuration à M. GRAPPE.  
M. WITH donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la compétence en matière de tourisme demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU le Code du Tourisme, et notamment son article L 342-9,
- VU la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,

- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2010-13-5-3 du 5 novembre 2010 relative au programme départemental d'aménagement des sites de montagne approuvant le contenu de la convention pluriannuelle d'aménagement du site d'intérêt départemental du Schnepfenried-Trois Fours 2008-2015,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-2-6-2 du 21 février 2014 relative à l'approbation du vade mecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne dans le cadre des secteurs spécifiques des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la convention pluriannuelle d'aménagement été/hiver, du site SCHNEPFENRIED-TROIS FOURS 2008-2015, signée le 14 février 2011,
- VU la demande présentée par le syndicat mixte pour l'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-6-3 du 18 mars 2016 relative à la politique départementale en faveur de la Montagne,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 10 juin 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde, au bénéfice du syndicat mixte de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, des subventions au titre des investissements non courants, d'un montant de 600 000 €, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

<b>OPERATIONS/ Sites</b>	<b>Montants subventionnables HT €</b>	<b>Taux de financement Cd68</b>	<b>Subventions Cd 68 €</b>
<b>Site d'intérêt départemental</b>			
Schnepfenried –Trois Fours Téléski débutant	500 000	90 % du reste à charge du SM	Plafonnée à 432 000
<b>Sites d'intérêt local</b>			
Tanet Terrassement bas de station	200 000	40 % du reste à charge du SM	80 000
Gaschney station trail	50 000	40 %du reste à charge du SM	20 000
Gaschney	170 000	40 %	68 000

construction garage à dameuse			
SOUS/TOTAL FINANCEMENT			168 000
<b>TOTAL TRANCHE 2016-2017</b>	<b>920 000</b>		<b>600 000</b>

- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29022 (CTV2 Colmar Fecht et Ried) ;
- précise que l'attribution de cette somme de 600 000 € solde l'engagement financier du Département du Haut-Rhin au titre de la convention pluriannuelle d'aménagement été/hiver du site du Schnepfenried-Trois Fours 2008-2015, signée le 14 février 2011 ;
- approuve en conséquence l'avenant n°1 à la convention précitée, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Président du Conseil départemental à le signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité